

ILE DE BEAUTE
Centre de soins médicaux et de réadaptation

PRISE EN CHARGE

	PRISE EN CHARGE A 100%	PRISE EN CHARGE A 80%
Avec Mutuelle	<p>Le Centre SMR L’Ile de Beauté contacte votre mutuelle afin de connaître les modalités de prise en charge.</p> <p>Votre séjour sera alors facturé conformément à l’accord de prise en charge de votre mutuelle</p>	
Sans Mutuelle	<p>Vous aurez à régler contre facture à la sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le forfait journalier - La chambre particulière (si vous l’avez demandée) - Les frais annexes (téléphone, télévision...) 	<p>Vous aurez à régler contre facture à la sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le forfait - La chambre particulière (si vous l’avez demandée) - Les frais annexes (téléphone, télévision...) - Le ticket modérateur, soit 20% des frais restant à votre charge.

L’Exonération du forfait journalier hospitalier se fait dans les cas suivants :

- Complémentaire Santé Solidaire CSS (ex CMU),
- Pension Militaire,
- Régime Alsace Moselle,
- Aide Médicale d’Etat (AME).